PROCEDURE DE DEMANDE D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Les articles 7 et 8, modifiés par l'arrêté du 13/12/2018- art 3[1], précisent que « Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

« Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- La copie d'une pièce d'identité
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2ème de l'article 7
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers »

Sont concernés :

- Les titulaires du DEAS ou DEAP
- Les titulaires d'un diplôme d'infirmier hors état U.E ou ayant suivi un cursus universitaire étranger
- Les étudiants diplômés universitaires ou ayant suivi un cursus universitaire filières de la santé
- Les étudiants diplômés universitaires ou ayant suivi un cursus universitaire autre que filières que la santé

MODALITES A RESPECTER :

Les étudiants.tes qui souhaitent bénéficier d'un octroi de dispenses d'enseignements déposeront leur **dossier complet** dans lequel ils auront pris soin d'indiquer la/ les unité(s) d'enseignement pour laquelle/lesquelles ils effectuent leur demande.

Pièces constitutives du dossier:

- Le formulaire de demande de dispense d'unités d'enseignement en lien avec vos diplômes obtenus ou les études que vous avez réalisées
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- La photocopie du ou des diplômes originaux détenus. L'original sera à présenter à la Direction pour finaliser l'accord de dispense
- Le relevé officiel des notes et résultats obtenus
- Le programme détaillé de la formation ou des études suivies
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Le dossier est à déposer à l'accueil de l'institut à l'attention de Madame RIZZOLATTI Directrice, au plus tard, **le vendredi 08 septembre 2023 à 16h.** La date de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants est fixée au vendredi 15 septembre 2023.

Aucun dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera étudié.

[1] Chapitre 3- Art.7 et 8 -(modifiés par l'arrêté du 13/12/18-art.3) – Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession

HÔPITAL DE CANNES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DIPLÔME AIDE-SOIGNANT OU AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Référence :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 – Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e))

……..

Inscrit(e) à l'IFSI du Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil, sollicite la possibilité de valider la ou les Unités d'Enseignement (UE) en lien avec mon Diplôme ou mon cursus de formation (voir notice d'information) :

Ma demande se justifie par la possession du diplôme suivant :

……

…….

Pour permettre l'examen de la demande, je transmets les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- La photocopie du ou des diplôme(s) originaux détenu(s) **(l'original sera à présenter à la Direction pour finaliser l'accord de dispense)**
- Le programme détaillé de la formation ou des études suivies
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Date et signature du demandeur

HÔPITAL DE CANNES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DIPLÔME OU ÉTUDIANT EN MÉTIERS DE SANTÉ

Référence :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 – Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e))

……..

Inscrit(e) à l'IFSI du Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil, sollicite la possibilité de valider la ou les Unités d'Enseignement (UE) en lien avec mon Diplôme ou mon cursus de formation (voir notice d'information) :

Ma demande se justifie par la possession du diplôme suivant ou du cursus de formation suivi :

……

…….

Pour permettre l'examen de la demande, je transmets les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La photocopie du ou des diplôme(s) originaux détenu(s) **(l'original sera à présenter à la Direction pour finaliser l'accord de dispense)** ou le justificatif du niveau de formation atteint ;
- Le programme détaillé de la formation ou des études suivies ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS ;
- Le contenu et les résultats de la formation suivie pour les non diplômés.

Date et signature du demandeur

HÔPITAL DE CANNES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS EN FORMATION INFIRMIÈRE

Référence :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 – Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e))

……..

Inscrit(e) à l'IFSI du Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil, sollicite la possibilité de valider la ou les Unités d'Enseignement (UE) suivantes (Se référer à la liste des UE) :

……
……
……
……

Ma demande se justifie par la possession du ou des diplôme(s) universitaire(s) suivant(s) :

……
……
……
……

Pour permettre l'examen de la demande, je transmets les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La photocopie du ou des diplôme(s) originaux détenu(s) **(l'original sera à présenter à la Direction pour finaliser l'accord de dispense)** ;
- Le programme détaillé de la formation ou des études suivies ;
- Une attestation de validation d'ECTS ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le détail des formations suivies.

Date et signature du demandeur